

Rapport de la commission des finances
Proposition pour les indemnités et les vacations
du conseil intercommunal - Législature 2016 - 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Déléguées et Délégués,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'étude de la proposition du Bureau du conseil intercommunal de l'APEC – Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Côte.

La commission des finances (Cofin) composée de :

Mme Antonella Salamin, 1^{ère} membre
Mme Laurence Pinel
M. Pierre Framorando
M. Cédric Marzer
M. Léo Sax
M. Laurent Vukasovic
M. Rasul Mawjee, rapporteur

s'est réunie les 6 et 14 octobre 2016.

M. Léo Sax était excusé aux séances du 6 et 14 octobre 2016. Mme Laurence Pinel et M. Cédric Marzer étaient excusés à la séance du 14 octobre.

Remerciements

La commission remercie vivement *M. Yves Reymond*, président du comité de direction (Codir), *M. Alain Meylan*, chef de station et *M. Michel Félix* boursier pour la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 6 octobre.

Délibération

Selon le budget 2017, nous constatons que les charges « 100 Conseil intercommunal » passe de CHF 5'700 (Comptes 2015) par CHF 7'000 (Budget 2016) à CHF 8'500.- pour l'année 2017. Ceci représente une augmentation de 40% sur 3 ans.

Par rapport à la législature 2011-2016, les indemnités du Président du Conseil intercommunale seront portées de CHF 250.- à CHF 300.-, des séances de commission de CHF 40.- à CHF 50.- / l'heure et les jetons de présence au conseil intercommunal de CHF 40.- à CHF 50.-.

Selon le préavis présenté, l'ajustement des indemnités du conseil intercommunal ayant lieu deux fois l'an ainsi que les séances de commission représenterait une augmentation de CHF 1'500.- par année.

Le budget de l'APEC pour l'année 2017 prévoit des charges pour environ CHF 2'925'000.-.

Dès lors, par équité avec l'amendement présenté pour le Préavis 1 du Codir, la Cofin suggère l'amendement suivant avec un ajustement au budget correspondant.

Amendement

L'indemnité pour le président du conseil intercommunal est maintenu à CHF 250.- / la séance, pour la séance de commission à CHF 40.- / l'heure et les jetons de présence au conseil intercommunale à CHF 40.-.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la commission recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis 1 amendé, soit :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

vu la proposition pour les indemnités et les vacations du conseil intercommunal pour la législature 2016 - 2021;

ouï le rapport de la commission des finances ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

de fixer la rémunération et les vacations du conseil intercommunal pour la législature 2016 – 2021 comme suit :

Président(e) du conseil intercommunal	CHF 250.-
Séance de commission	CHF 40.- l'heure
Jetons de présence au conseil intercommunal	CHF 40.- la séance

Pour la Commission des finances (Cofin)

Trelex, 3 novembre 2016

Mme Antonella Salamin
Municipale à Vich
1^{ère} membre

Mme Laurence Pinel
Municipale à Bursins

M. Pierre Framorando
Municipal à Luins

M. Cédric Marzer
Municipal à Trélex

M. Léo Sax
Municipal à Longirod

M. Laurent Vukasovic
Municipal à Bassins

M. Mawjee Rasul
Conseiller Communal à Gland
Rapporteur